




1

REALISATION DE PRESTATIONS TOPOGRAPHIQUES DANS LE BASSIN VERSANT DE LA MEUSE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION



 ***Marché public de services***

 ***Pouvoir adjudicateur :***

Établissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents (EPAMA) - EPTB Meuse


 ***Représentant du pouvoir adjudicateur (RPA) :***

Madame la Présidente de l'EPAMA-EPTB Meuse

 ***N° du marché : MAPA2017003***

 ***Mode de passation :***

Procédure Adaptée, en application de l'article 27 du décret n°2016-360 et application du CCAG fournitures courantes et services.

 ***Remise des offres :***

Date limite de réception des offres :

6 octobre 2017 à 16h00



SOMMAIRE

1. OBJET DE LA CONSULTATION	2
2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION	2
2.1. PROCEDURE DE CONSULTATION	2
2.2. DECOMPOSITION EN TRANCHES OU EN LOTS	2
2.3. VARIANTES	2
3. DELAIS	2
3.1. DELAI DE MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE LA CONSULTATION	2
3.2. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	3
3.3. DELAI D'EXECUTION.....	3
4. MODALITES DE PRESENTATION DES OFFRES	3
4.1. COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION	3
4.2. CONTENU DE L'OFFRE PRESENTEE PAR LE CANDIDAT	4
5. SELECTION, ANALYSE ET JUGEMENT DES CANDIDATURES ET OFFRES	5
5.1. JUGEMENT DES OFFRES	5
6. NEGOCIATION	6
7. REMISE DES OFFRES	6
7.1. MODALITES GENERALES DE REMISE.....	6
7.2. MODALITES DE REMISE PAR VOIE ELECTRONIQUE.....	6
7.3. MODALITES DE REMISE PAR VOIE POSTALE.....	6
8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	7

1. OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation concerne la réalisation de levées topographiques et bathymétriques par un géomètre.

Le contenu des prestations demandées est détaillé dans le Cahier des Clauses techniques Particulières (CCTP).

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. PROCEDURE DE CONSULTATION

Cette consultation est passée selon la procédure adaptée, soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360.

Les prestations feront l'objet d'une commande dont les besoins sont définis dans le DQE joint au présent DCE.

2.2. DECOMPOSITION EN TRANCHES OU EN LOTS

Le marché n'est pas décomposé en tranche ou en lot

2.3. VARIANTES

Les variantes ne seront pas prises en considération.

3. DELAIS

3.1. DELAI DE MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE LA CONSULTATION

La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever la moindre réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.2. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 90 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

3.3. DELAI D'EXECUTION

Les règles concernant la durée du marché et les délais d'exécution sont fixés dans l'acte d'engagement.

4. MODALITES DE PRESENTATION DES OFFRES

Les offres seront rédigées exclusivement en langue française et l'unité monétaire est l'euro.

4.1. COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le Dossier de Consultation est remis gratuitement en version informatique à chaque candidat par téléchargement sur la plateforme de dématérialisation www.xmarches.fr ou par envoi sur support physique électronique sur demande au pouvoir adjudicateur.

Le Dossier de Consultation des Entreprises comprend les pièces contractuelles suivantes :

1. Le présent règlement de consultation (RC)
2. Les projets d'acte d'engagement pour les cinq lots (AE)
3. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
4. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
5. Le Bordereau des Prix Unitaires et Forfaitaires
6. Le détail quantitatif et estimatif
7. Plans de localisation des prestations

4.2. CONTENU DE L'OFFRE PRESENTEE PAR LE CANDIDAT

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat. Le dossier à remettre par les candidats sera placé sous enveloppe cachetée qui comprendra les pièces suivantes :

📊 **Candidature** / les candidats doivent obligatoirement produire les éléments suivants :

🔥 Capacités techniques et professionnelles

- 💧 Références : Présentation d'une liste des prestations en cours d'exécution ou exécutés au cours des 5 dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le maître d'ouvrage, les prestations exécutées en propre et celles sous-traitées.

📊 **Offres** / pièces composant le dossier de l'offre

- 🔥 A.E. : Acte d'Engagement, complété, daté et signé par les représentants qualifiés de tous les prestataires ayant vocation à être titulaires du marché
- 🔥 Note technique : à remettre en annexe à l'acte d'engagement, précisant
 - 💧 Moyens en personnel et en matériel affectés aux prestations objet du marché ; le CV des personnes affectées aux prestations sera fourni ;
 - 💧 La présentation claire et détaillée de la méthode de travail envisagée ;
 - 💧 La méthodologie prévue en cas de complément d'un levé topographique existant réalisé précédemment par un géomètre
 - 💧 Un(des) exemple(s) significatif(s) de levés topographiques d'ouvrage hydraulique (pont, seuil, vannes principalement) ainsi que de levés de profils en travers d'un cours d'eau.
 - 💧 Une note sommaire sur les principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier.
 - 💧 Le planning prévisionnel de réalisation des prestations.
- 🔥 C.C.T.P. : le Cahier des Clauses Techniques Particulières
 - 📊 Document à accepter sans modification (daté et signé)
- 🔥 C.C.A.P. : le Cahier des Clauses Administratives Particulières
 - 📊 Document à accepter sans modification (daté et signé)
- 🔥 Détail estimatif : complété, daté et signé
- 🔥 RIB : un relevé d'identité bancaire complet

En application de l'article 55 du décret n°2016-360, il sera demandé aux entreprises dont la proposition est incomplète, de fournir les justificatifs manquants.

5. SELECTION, ANALYSE ET JUGEMENT DES CANDIDATURES ET OFFRES

Seuls seront ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et l'heure limites de remise des offres.

5.1. JUGEMENT DES OFFRES

Pour attribuer le marché au candidat qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, le pouvoir adjudicateur se fondera sur les critères pondérés suivants :

<i>Rang</i>	<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1	Valeur technique	50 %
2	Prix des prestations	50 %

- La valeur technique sera évaluée et notée de 0 à 10, sur la base des documents remis par le candidat, à partir des éléments d'appréciation suivants jugés à partir du contenu du mémoire justificatif :
 - Organisation et méthodologie prévue : noté sur 5
 - Exemples de plan : noté sur 5
 - 1 exemple de relevé de pont
 - 1 exemple de relevé de seuil
 - 1 exemple de relevé de vannage
 - 1 exemple de relevé de profil en travers

- Le critère prix sera apprécié au vu du montant total du marché. La notation de ce critère ira de 0 à 10 et sera définie proportionnellement à l'écart de prix entre les offres, l'offre ayant le prix le plus bas obtenant la note maximale de 10.

Chaque critère se verra affecté par le coefficient correspondant. La note sur 10 ainsi obtenue sera arrondie au dixième de point le plus proche. Les offres seront ainsi classées par ordre décroissant, l'offre la mieux disante sera donc celle ayant obtenue la note la plus élevée.

Le pouvoir adjudicateur peut en accord avec le candidat retenu procéder à une mise au point des composantes des marchés sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles, notamment financières, du marché.

Le représentant du pouvoir adjudicateur pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général. Les candidats en seront informés.

6. NEGOCIATION

Sachant que le choix du titulaire sera réalisé à l'issue du jeu de la concurrence, les candidats sont invités à présenter, d'emblée, leur meilleure offre financière. Néanmoins, en fonction des résultats de l'analyse des offres, une négociation pourra éventuellement avoir lieu avec le ou les candidat(s) le(s) mieux classé(s), notamment dans le cas où la convenance des prix ou des délais ne serait pas établie.

7. REMISE DES OFFRES

7.1. MODALITES GENERALES DE REMISE

Il est demandé au candidat de remettre les offres par voie informatique sur la plateforme de dématérialisation www.xmarches.fr. Il est toutefois possible de l'adresser par pli recommandé avec avis de réception postal ou remise directe. Dans ce dernier cas, il est demandé au candidat de **remettre l'offre sur support papier et sur support physique électronique (CD-Rom)**. Quel que soit le mode de transmission retenu par les candidats, la date et l'heure limites de réception des plis sont celles indiquées sur la couverture du présent document.

7.2. MODALITES DE REMISE PAR VOIE ELECTRONIQUE

Les candidatures et les actes d'engagement, transmis par voie électronique ou envoyés sur support physique électronique, sont signés par l'opérateur économique au moyen d'un certificat de signature électronique, qui garantit notamment l'identification du candidat. Le dépôt des offres transmis par voie électronique ou support physique électronique donne lieu à un accusé de réception mentionnant la date et l'heure de réception.

Les formats acceptés sont : word, excel, acrobat, open office, zip (ne contenant que les formats cités précédemment).

Les candidats accepteront, s'ils ont transmis leurs dossiers par la voie électronique, que le marché retenu donne lieu à la signature manuscrite d'un marché papier.

7.3. MODALITES DE REMISE PAR VOIE POSTALE

Tout envoi par voie postale ou remise directe se fera sous pli cacheté portant l'adresse et les mentions suivantes :

Madame la Présidente
Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents (EPAMA)
26, rue Jean Jaurès - 08 000 CHARLEVILLE-MEZIERES
« Offre pour le marché : Réalisation de prestations topographiques dans le bassin versant de la
Meuse »
Nom du candidat ou des membres du groupement*
" NE PAS OUVRIR "

*en cas de groupement, le mandataire sera précisé.

Les horaires de remise directe des plis sont, du lundi au vendredi : 8H30 - 12h00 et 13h30 - 17h00
(Téléphone : 03.24.33.49.02, Télécopie : 03.24.57.51.49).

8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires administratifs et techniques qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite :

- ◆ par courrier, à : *EPAMA - 26, rue Jean Jaurès - 08 000 Charleville-Mézières*
- ◆ Tel : 03.24.33.49.02- Fax : 03.24.57.51.49
- ◆ ou par mail, à : secretariat@epama.fr

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré ou reçu le dossier, au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.